

Plate-forme sécurité, un projet novateur de et pour la Riviera

Dans la suite des objectifs définis par le plan directeur régional, qui préconise d'étudier des formes de collaboration et de regroupement des polices et des services de défense incendie et secours (SDIS), est née l'idée de créer une véritable plate-forme sécurité pour le district, regroupant la police, les SDIS et la protection civile (ORPC).

Outre des recherches de rationalisation et d'amélioration des prestations propres à chacun des corps spécifiques, ce projet vise à renforcer les synergies et les collaborations entre les différents domaines, tout en préservant et en développant un service public de qualité et de proximité.

L'objectif est de faire aboutir ce projet d'ici à la fin de la présente législature. Si la protection civile est déjà constituée en association régionale, les dossiers

« Police Riviera » et « Régionalisation SDIS » sont en chantier et monopolisent les forces de travail des policiers comme des pompiers.

La régionalisation de la police a connu une étape importante avec la convention de collaboration signée par les municipalités en septembre 2002. Celle-ci instaure un Etat-major unique provisoire appelé à gérer « l'opérationnel » au niveau de la région et à assurer la mise en œuvre du projet police 2000.

Quant au dossier régionalisation SDIS, il avance sur deux fronts : la concrétisation des 4 conventions intercommunales signées entre 2000 et 2001 (Vevey-La Tour-de-Pellz, Cercle de Corsier, Blonay-St-Légier, Montreux-Veytaux) et la conduite de 6 dossiers régionaux thématiques pilotés par un organe de coordination formé de 6 commandants.

LE CENTRE COLLECTEUR DE DECHETS ANIMAUX (CCDA)

En automne 2001, les 10 conseils communaux du district se sont prononcés favorablement pour financer, via la CIEHL, la construction d'un centre collecteur de déchets animaux (CCDA) sur le site des abattoirs à Clarens. Il est aujourd'hui en voie d'achèvement.

LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL (PDR)

Le PDR a été adopté par les 10 conseils communaux fin 2001. Certains ont émis des vœux, dont la CORAT a fait une synthèse.

L'ensemble du dossier a ensuite été transmis au canton pour contrôle et approbation. Le Conseil d'Etat a approuvé le PDR le 4 novembre 2002. Entre temps, la CORAT s'est penchée sur la mise en œuvre du PDR. Si nombre d'aspects traités dans ce dossier ne sont pas du ressort de la CORAT, il a par contre été décidé de désigner une commission technique intercommunale. Réunissant les responsables des services techniques et d'urbanisme des 10 communes du district, elle est notamment chargée d'examiner les projets d'aménagement du territoire ayant une incidence régionale et nécessitant une coordination intercommunale. Il s'agit d'initier un processus où l'on dépasse le cadre de l'information mutuelle sur les projets en cours pour aboutir à une réelle collaboration et coordination pratique en amont des projets.



Quelques pistes pour l'avenir ...

Dans le cadre de sa politique des agglomérations, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de « projets - modèles » visant à promouvoir les collaborations et coopérations intercommunales.

Au vu de l'expérience de la Riviera sur ces thématiques, le Service des affaires intercommunales, en accord avec la Conférence des syndicats, a proposé au canton et à la Confédération de lancer une réflexion prospective. L'objectif visé est double : établir un bilan critique de l'existant et élaborer des pistes de travail pour l'avenir en examinant notamment les nouvelles formes de coopérations prévues par la Constitution vaudoise (fédération de communes et agglomération).

Après avoir reçu l'appui du Chef du Département des institutions et relations extérieures, le projet a été transmis à la Confédération, dont la réponse est attendue pour fin 2002.

Le mot du président de la Conférence des syndicats

Le district de Vevey a multiplié au fil des années les coopérations et collaborations intercommunales dans de nombreux domaines. Il est souvent considéré comme pionnier en la matière. Toutefois, ces réalisations sont peu connues et l'information dans ce domaine est lacunaire ou pour le moins très partielle.

Fort de ce constat, la Conférence des syndicats du district (CSD) et le Service des affaires intercommunales (SAI) ont souhaité initier une démarche informative et ont donc le plaisir de vous présenter aujourd'hui ce premier bulletin d'information régional.

Destiné en premier lieu aux conseillers communaux qui sont régulièrement sollicités sur ces questions, il vise d'une part à présenter une vue d'ensemble des différentes collaborations existantes et d'autre part à donner quelques informations sur plusieurs projets en cours.

Nous espérons vivement que ce document vous sera utile et vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture.

François Rod, syndic de Corseaux

LA CSD EN BREF

Créée en 1975, la Conférence des syndicats est avant tout un lieu de réflexions et d'échanges sur la définition de lignes directrices pour la région.

Elle permet aux 10 syndicats du district d'examiner, de débattre, de se concerter et d'harmoniser leurs positions sur les dossiers régionaux en cours ou les projets à développer.

La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux municipalités.

La CSD se réunit 7 à 8 fois par année. La présidence est assurée annuellement par chaque commune à tour de rôle selon le principe du tournus alphabétique.

LE SAI EN BREF

QUI

1 cheffe de service, 2 adjointes et 2 secrétaires, soit 3,5 postes équivalents plein-temps (EPT)

QUAND

1972 : création du service des intérêts généraux de la ville de Vevey

1988 : création d'un secrétariat intercommunal

1995 : création du service des affaires intercommunales

2001 : réorganisation du service

COMMENT

Depuis 2002, cofinancement par les 10 communes du district

Le Service des affaires intercommunales Un service pour la région

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef-lieu du district, le SAI assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les communes du district. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité.

Plaque-tournante de l'information par ses missions spécifiques et sa vocation transversale, le SAI a également pour fonction d'assurer le relais entre le technique et le politique.

Interface public au service de la région, le SAI dépend plus étroitement de la CSD dont il assure le secrétariat et la coordination.

Les collaborations intercommunales dans le district de Vevey

